

<p>Coordinatrice C.D.O.E.A.S.D :</p> <p>Frédérique LEROY Professeur des écoles spécialisé Tél : 03 84 46 98 65 ce.cdoea.dsden90@ac-besancon.fr</p>	<p><u>Missions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informe et conseille les directeurs d'écoles, les chefs d'établissements et les familles sur les modalités d'orientation en SEGPA/EREA. • Vérifie les dossiers des élèves qui sont soumis aux membres de la CDOEASD. • Envoie les notifications d'orientation et d'affectation aux familles et aux établissements. 	
<p>Public visé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « des élèves qui présentent des difficultés <u>scolaires</u> graves et persistantes et ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux ». <i>Circulaire n°2015-176.</i> • Les SEGPA n'ont pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française. 	
	1 ^{er} degré	2 nd degré
<p>Identification des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par le conseil des maîtres. • Concerne les élèves de CM2 ayant redoublé ou pas. (art. L311-7 du code de l'éducation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Par le conseil de classe • Concerne les élèves de 6^{ème} et les élèves pré-orientés en 6^{ème} SEGPA.
<p>Information des représentants légaux</p>	Par le directeur d'école.	Par le chef d'établissement.
<p>Constitution du dossier</p>	<p>Même en cas de désaccord de la famille, il est <u>impératif</u> de constituer le dossier et de le transmettre à la CDOEASD.</p>	
<p>Décision du DASEN après avis de la CDOEASD</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pré-orientation en 6^{ème} SEGPA. ➤ Orientation en EREA. ➤ Ne relève pas des enseignements adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Confirmation de la pré-orientation en 6^{ème} SEGPA et orientation en 5^{ème} SEGPA. ➤ Orientation en 5^{ème} SEGPA. ➤ Orientation en EREA. ➤ Ne relève pas des enseignements adaptés.
<p>RAPPEL : la CDOEASD prend ses décisions indépendamment des places disponibles.</p>		
<p>Affectation par le DASEN</p>	<p>Les élèves sont affectés dans l'une des trois SEGPA du département suite à l'orientation prononcée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la CDOEASD • la CDAPH (pour les élèves qui bénéficient d'un PPS) 	
<p>Pour de plus amples informations, se reporter à la note annuelle du directeur académique relative aux enseignements généraux et professionnels adaptés.</p>		